



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Recteur de la région académique Grand Est,

Recteur de l'académie de Nancy-Metz,

Chancelier des universités,

Vu le décret du n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif à l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif à l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique

ARRETE :


La liste des personnels du second degré et d'éducation admissibles à l'examen au Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique, session 2022 comme suit :

NOM D'USAGE	NOM DE NAISSANCE	PRENOM
ALBERT		Cédric
ALISON	ALISON	Mika
AL TOMONTE		Remo
ANQUETIL		Emmanuel
BOUCHELET	CURE	Adelyne
BONDIL	KIPARISSOF	Hélène
BRUTHIAUX		Armand
COLIN		Pierre
ELOPHE		Cédric
ETIENNE	ETIENNE	Marjorie
FISCHER		Frédéric
GASNIER	GASNIER	Delphine
JACQUES		Éric
JOUBLIN	JOUBLIN	Stéphanie
KLAKOCER		Vincent
LECLET	MAHIEU	Sophie
LEMPIN	BACCEGA	Nathalie
LOUIS		Sébastien
NEIS	NEIS	Amélie

NOM D'USAGE	NOM DE NAISSANCE	PRENOM
ROSSIGNOL	ROSSIGNOL	Géraldine
SCHAAF	PRZYBYLSKI	Christine
WOLFFER		Erwan
ZITELLA	ZITELLA	Danielle

Nancy, le 25 février 2022

Jean-Marc HUART


Pour le recteur,
Par délégation,
La secrétaire générale d'académie,

Marie-Laure JEANNIN